Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2023

DELIBERATION N° 67/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE VILLERVILLE

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 29 SEPTEMBRE, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel MARESCOT, Maire.

DATE DE CONVOCATION

22 septembre 2023

DATE D'AFFICHAGE

25 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice Présents

Votants

14

08 13

ETAIENT PRESENTS: Monsieur Éric ESTRIER - Madame Corinne DROUEN - Madame Anne JOSEPH - Madame Catherine LEFEBVRE -Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY - Madame Sophie NGUYEN VAN MAI - Monsieur Didier PAPELOUX.

EXCUSÉS: Monsieur Michel DABOUT donne pouvoir à Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY, Monsieur Germain LELARGE donne pouvoir à Monsieur Michel MARESCOT, Monsieur David MARES donne pouvoir à Monsieur Didier PAPELOUX, Madame Catherine FILIPOV donne pouvoir à Madame Anne JOSEPH, Monsieur Vincent VANDERSTUYF donne pouvoir à Monsieur Éric ESTRIER, Madame Sophie DIERRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné en qualité de secrétaire : Madame Anne JOSEPH.

RESTAURATION DU TABLEAU ET DU CADRE « RETOUR DES MOULIERES » D'ALEXANDRE THIOLLET DEMANDE DE SUBVENTIONS ET DE MÉCÉNAT

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que le tableau d'Alexandre THIOLLET « Retour des Moulières » a été enlevé de la salle des mariages afin de le faire restaurer par un restaurateur agréé par le Centre National des Arts Plastiques (CNAP) comme convenu lors du précédent Conseil.

propose la restauration de ce tableau pour un montant de 5 782,50€ HT soit

6 939,00€ TTC.

Le cadre sera restauré un doreur-ornementaliste spécialisé, montant de 2 240,00€ (TVA non applicable).

, pour un

Le tableau étant inscrit, des subventions vont être sollicitées auprès du Département, de la Fondation du Patrimoine et tout autre organisme susceptible de nous aider. Monsieur le Maire propose de solliciter également le mécénat d'entreprises.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis de :

- la restauration du tableau par 6 939,00€ TTC.

- La restauration du cadre par non applicable).

pour un montant de 5 782,50€ HT soit

, pour un montant de 2 240,00€ (TVA

DECIDE de demander une subvention auprès du Département, de la Fondation du Patrimoine et tout autre organisme susceptible de nous aider.

SOLICITE le mécénat d'entreprises.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME Le Maire Michel MARESCOT

